

Protocole des stages des équipes nationales de Flying Disc 27 Aout 2020

Ce protocole repose sur les mêmes bases que celui concernant les entraînements mais il nécessite des aménagements supplémentaires liés :

- Au brassage plus important de personnes,
- A la nécessité d'élargir les procédures aux conditions de restauration et d'hébergement.

Ce protocole ne peut être mis en œuvre qu'en cas d'accord préalable d'utilisation des infrastructures sportives et d'hébergement. Sa mise en application nécessite de tenir compte des restrictions locales spécifiques en termes de regroupement et de déplacement sur le lieu du stage et sur les lieux de résidence des participants.

Il permettra de mettre en place les recommandations suivantes :

1. Mettre en place les conditions d'application d'un filtre de participation aux stages

+ Pour limiter les risques de contamination en interdisant l'accès aux activités aux personnes présentant des symptômes figurant *sur la liste des symptômes évocateurs de COVID* ([cf. annexe 1](#)) ou ayant été en contact avec une personne infectée.

En plus de l'attestation sur l'honneur remis par chaque licencié à son président de club, une prise de température frontale aura lieu pour chaque joueur chaque matin avant le rassemblement du groupe.

Par ailleurs les joueurs devront fournir à l'intendant général des équipes de France, **au plus tard le vendredi précédant le regroupement avant 15h**, les résultats d'un test COVID-PCR négatif **datant du mercredi précédant**. Pour que ces délais puissent être tenus, il est nécessaire qu'un **RDV soit pris à l'avance auprès du laboratoire le mercredi matin**.

Si le résultat du test n'est pas fourni à temps, le joueur ne pourra pas participer au stage et les frais engagés pour la prestation resteront à sa charge.

Si le test est positif, les frais d'hébergement engagés pour la prestation seront remboursés.

Les staffs n'ont pas à faire le test PCR sauf s'ils partagent un hébergement avec les joueurs.

2. Adapter la pratique et ce qui l'entoure

▪ Dans le respect des gestes barrière :

+ Sur le terrain d'Ultimate ou sur les parcours de Disc Golf, l'activité peut se dérouler comme d'habitude en évitant ou en adaptant les gestes rituels ou sociaux non indispensables (checks, cris de ralliement, huddle, ...).

En dehors de ces temps d'activité physique et de récupération, le port du masque est obligatoire dans les infrastructures couvertes et de plein air.

+ Sur la side line ou en attente du lancer des autres joueurs au Disc Golf, un écart de 2 mètres doit être maintenu entre les joueurs.

+ En Indoor les entraîneurs doivent porter un masque et se tenir à 2m des joueurs, en Outdoor le port du masque est conseillé quand les conditions, en particulier météorologiques, le permettent et une distance de 2m doit être respectée avec les joueurs

+ Une attention doit être portée :

- au risque de création de regroupement (sur les parkings, sanitaires etc.) et des solutions pratiques doivent être trouvées pour limiter la diffusion du virus (sens de circulation, jauge de présence, planning, etc.).

+ Les vestiaires peuvent être utilisés à condition :

- de respecter une jauge de personnes présentes permettant la mise en place des gestes barrière pour les personnes et l'absence de contact des affaires personnelles,
- que les locaux soient régulièrement et largement aérés,
- que chaque personne présente porte un masque et respecte une distanciation physique de 1 mètre.

▪ Dans le respect des mesures sanitaires :

⇒ Pour éviter la contamination directe (entre personnes)

+ Les participants à l'activité doivent se laver les mains à l'eau et au savon puis les essuyer avec une serviette individuelle ou jetable ou les désinfecter avec du gel hydro alcoolique dans le respect des règles sanitaires ([cf. annexe 4](#)).

+ Toutes les mesures doivent être prises pour éviter la diffusion des fluides corporels potentiellement contaminants :

- éviter de se toucher le visage (une réflexion individuelle doit être menée pour éviter en particulier ce type de geste lié à l'essuyage de la sueur : port d'un bandeau, usage de serviette individuelle, etc.),
- si le visage est touché, se désinfecter à nouveau les mains,
- se moucher dans un mouchoir jetable immédiatement jeté,
- ne pas cracher,

- tousser et éternuer dans son coude.

Du gel hydro alcoolique doit être mis à disposition sur le bord du terrain ou individuellement par chaque joueur.

⇒ Pour éviter la contamination indirecte (par l'intermédiaire d'objets)

+ Le port de gants est interdit

+ Le matériel sportif individuel (disque, gourde, ...) et les affaires personnelles ne doivent pas être en contact, échangées ou prêtées,

+ Les collations doivent être individuelles,

+ La désinfection des disques et du matériel sportif partagé peut se faire suivant 4 procédés :

- eau savon puis séchage avec serviette jetable,
- eau savon puis séchage air libre,
- solution spécifique validée virucide.

+ Une réflexion doit être menée pour l'élimination des déchets potentiellement contaminés (masque, lingette, serviette jetable) pour protéger les licenciés et les personnes chargées du ménage des infrastructures : (sac étanche fermé par exemple, [cf. annexe 5](#)).

⇒ Une attention particulière doit être apportée aux moments de convivialité et de vie de groupe notamment autour de

+ **L'hébergement** : les joueurs provenant de clubs différents ne pourront pas partager de chambre.

+ **Les repas** : les collations devront être individuelles, une distance de 1m devra être respectée entre les personnes lors des repas. S'il s'agit d'hébergement ou restauration collective, les protocoles de la structure vendant les prestations devront être respectés.

+ **Le transport individuel** devra être privilégié. Si du covoiturage est nécessaire il ne concernera que des joueurs d'un même club qui devront porter un masque.

3. Mettre en place des outils de traçabilité des personnes présentes

4. Mettre en place l'ensemble de ces mesures relève de la responsabilité de l'entraîneur.

Avec l'aide du « délégué COVID », il aura pour tâche :

- d'attirer l'attention sur les adaptations de pratique,
- de s'assurer de la mise en pratique des protocoles,
- de coordonner l'ensemble des tâches à mener dont celle de tenir à disposition des

autorités les listes de traçabilité des présents ([cf. annexe 6](#)).



Annexe 1 : Liste des symptômes évocateurs de COVID 19

- fièvre
- toux sèche
- fatigue
- courbatures
- maux de gorge
- diarrhée
- conjonctivite
- maux de tête
- perte de l'odorat ou du goût
- éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils



Annexe 4 : Protocole du lavage des mains

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



30
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
(INFORMATION IN FRENCH)



0 800 130 000
(toll-free)

Annexe 5 : Comment jeter masque, lingette désinfectante et serviette jetable

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

COVID-19



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune»** (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

